



AVIS DE COURSE

« PEPSI WIND TOUR »

Saison 2025

Nom de la compétition : PEPSI WIND TOUR #2

Autorité organisatrice : CATARAIBES GUADELOUPE CLUB

Grade : 5B

Date : 21-22 JUIN 2025

Lieu : SAINTE-ROSE – Plage des Amandiers

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* ;
- 1.2 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile ;
- 1.3 Le règlement sportif du PEPSI WIND TOUR ;

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de **20h00 le 20/05/2025**.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale au PC terre le **21/05/2025**. Les IC seront transmises en version électronique via Whatsapp.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information sera au PC terre et également sous format électronique via un groupe Whatsapp.

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les concurrents de WINDSURF (aileron) et WINGFOIL.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent MAJEUR en possession d'une Licence FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » ;
- la licence temporaire couvrant les jours de participations ;

b) Pour chaque concurrent MINEUR en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- c) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

- d) une autorisation parentale pour tout mineur

Il n'y aura pas de vente de licence sur place le jour de la régate

4.3 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant à **cataraibes.vt@gmail.com** jusqu'au **18/06/2025 20h**.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un concurrent doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

4.6 Les restrictions suivantes sur le nombre de participants s'appliquent :

WINDSURF	WINGFOIL
40*	20*

**Le nombre total de participants est de 60. Le nombre de partants par support peut évoluer.*

5 DROITS À PAYER

5.1

Jusqu'au 13/06	Du 14/06 au 18/06
40€	60€

5.2 Pour la participation à une seule des deux journées les droits d'inscription sont de 30€

5.3 Les droits d'inscriptions sont payables via le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/guadeloupe-sensations/boutiques/pepsi-wind-tour-2>

6 PUBLICITÉ

- 6.1 [DP] [NP] Les concurrents peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice ;
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SANS OBJET

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription/retrait dossards :

8.2 Briefing	Date	De	À
	21/05/2025	10h00	11h00

- 8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe	Courses par jour	Maximum par jour
21/05/2025	11h30	WINDSURF/WINGFOIL	3	5
22/05/2025	09h30	WINDSURF/WINGFOIL	5	8

- 8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h30.

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Sans objet ;
- 9.2 [DP] Les concurrents doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du **21/05/2025 à 11h00**
- 9.3 Les concurrents peuvent être contrôlés à tout moment.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

- 10.1 Les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : **plus de 30 kg – 50 NW**) conforme à la division 240 pour tous les concurrents U17 ;
 - Le leash de wing, de planche, la veste d'impact et un casque pour tous les concurrents de la catégories Wing ;

11 LIEU

- 11.1 L'Annexe à l'AC « A » fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 11.2 L'Annexe à l'AC « B » indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type **LONGUE DISTANCE** d'une longueur approximative de 10mn pour un temps de cible de 25min ou de type

DOWNTWIND d'une longueur approximative de 3mn pour un temps cible de 10min.

**13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ
ANNEXE B DES RCV**

14 CLASSEMENT

- 14.1 Le système de classement est le suivant : ANNEXE A des RCV ;
14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent se signaler à l'autorité organisatrice.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Sans objet

17 PLACE AU PORT

Sans objet

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Des prix peuvent être remis à la discrétion de l'autorité organisatrice

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- contact@pepsiwindtour.com
- Hugo 0690 31 11 06
- Tristan 0690 05 93 93
- Lohan 0690 54 38 37